

Dans le cadre de l'ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves handicapés) et en référence aux instructions officielles, les personnels spécialisés interviennent sur demande des enseignants et/ou des parents ainsi qu' au regard de l'observation des enfants lorsqu'une situation pose problème. Un travail en partenariat permet alors d'élaborer un projet de prise en charge spécifique.

La demande d'intervention du RASED est étudiée en réunion de synthèse. La décision d'aide spécialisée est du ressort de l'équipe du RASED en lien avec les enseignants et l'Inspecteur de circonscription.

## La psychologue de l'Éducation Nationale :

Analyse les difficultés spécifiques rencontrées par les enfants dans leur scolarité et contribue à ce qu'une réponse adaptée soit proposée à l'enfant, à sa famille et à l'enseignant concerné.

### Types d'interventions possibles :

- Au près des enfants des 3 cycles.
- Bilans psychologiques, entretiens/suivis avec enfants et familles.
- Participation aux équipes éducatives.
- Suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

### Relation avec les partenaires

#### extérieurs :

- Médecins, orthophonistes, services médico-psychologiques, services sociaux...

**Le psychologue applique en toutes circonstances le code de déontologie de sa profession garantissant la confidentialité de ses actes, le respect du secret professionnel.**

## L'enseignante chargée de l'aide à dominante relationnelle :

Analyse, avec les **partenaires**, les difficultés rencontrées par l'enfant pour être élève parmi les autres et recherche les ajustements à apporter à la situation.

Elabore, évalue et réajuste régulièrement le projet individuel d'aide spécialisée.

*Favorise un engagement actif de l'enfant, considéré dans sa globalité et dans son évolution.*

### Types d'interventions possibles :

- Au près des enfants des 3 cycles.
- Selon les besoins analysés ; dans un cadre adapté en individuel ou en petit groupe.
- La mobilisation des parents, de l'enseignant sont indispensables ainsi que l'accord de l'enfant.
- Rencontres régulières de la famille, de l'enseignant, des partenaires de l'aide.
- Participation possible aux équipes éducatives.

### L'aide relationnelle a pour objectif :

- la (re)conquête du désir d'apprendre et de l'estime de soi.
- l'ajustement progressif par l'enfant de ses conduites émotionnelles, corporelles, intellectuelles et sociales à partir de ses ressources.  
→ *pour améliorer ses relations aux exigences de l'école, son investissement et son efficacité dans son projet et ses apprentissages scolaires.*

## L'enseignante chargée de l'aide à dominante pédagogique :

Analyse, avec les **partenaires**, les difficultés rencontrées par l'élève dans ses apprentissages. Elabore, évalue et réajuste régulièrement le projet individuel d'aide spécialisée.

*Aide l'élève à devenir acteur de ses apprentissages.*

*Favorise l'expérience de la réussite.*

### Types d'interventions possibles :

- Au près des élèves des 3 cycles.
- Selon l'indication d'aide, dans la classe ou, hors de la classe en petits groupes.
- La famille est informée.
- Rencontres régulières des enseignants, des familles, des partenaires de l'aide.
- Participation possible aux équipes éducatives.

### L'aide pédagogique a pour objectif :

- la maîtrise des méthodes de travail.
- la prise de conscience des stratégies d'apprentissage, du statut de l'erreur et des progrès.

→ *pour permettre une meilleure efficacité à comprendre et apprendre en classe.*

*Des actions de prévention des difficultés en direction de tous les élèves peuvent être conduites en fonction des demandes, des besoins, des projets des écoles et des enseignants.*